

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Pas à pas de la gestion d'un contrat d'apprentissage

SOMMAIRE

Introduction

01 02 03 04 05

Fonctionnalités des webservices

Complétude et conformité du **CERFA**

Focus sur la rémunération

La vie du contrat après son enregistrement

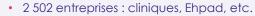
Banque de données rémunération



26.07.24

INTRODUCTION

PÉRIMÈTRE DE L'OPCO SANTÉ



275 371 salariés

Hospitalisation privée

FHP, Synerpa

- 6 257 associations
- 1 040 306 salariés
- 113 000 travailleurs **ESAT**

• 297 entreprises

14 858 salariés

Secteur associatif sanitaire, social et médico-social FEHAP, NEXEM

Entreprises privées Hors branche

SANTÉ

Thermalisme

- 85 entreprises **CNETH**
 - 4021 salariés

- Services de prévention et santé au travail interentreprises Présanse
- 181 entreprises
- 18 600 salariés



Source: baromètre Emploi Formation 2022



INTRODUCTION: PRÉSENTATION DE NOS SERVICES

UNE DE NOS MISSIONS MAJEURES : FACILITER LE RECOURS À L'ALTERNANCE POUR NOS ENTREPRISES ADHÉRENTES

Service National de Gestion

Service comptes clés

Assure l'accompagnement, le dépôt et le financement des contrats en alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation, tutorat) en lien avec les différents acteurs (CFA, employeur, DGEFP, ASP...)

Assure le pilotage et le conseil emploi formation des groupes et associations à échelle nationale



LE RÔLE DE CHAQUE ACTEUR



1 - L'employeur

Il transmet à l'OPCO:

- Le contrat signé par l'alternant et l'employeur, et visé par le CFA
- Les pièces annexées au contrat

Délai de transmission à respecter

Dès la signature et maximum 5 jours après le début d'exécution du contrat Vérification à faire
L'employeur doit s'assurer que les informations qui figurent sur le contrat (CERFA) transmis à l'OPCO sont correctement remplies



2 - L'OPCO

A réception du contrat et de ses annexes, il le contrôle et le dépose auprès des services du ministère du Travail.

- 1 entreprise = 1 seul OPCO selon sa convention collective
- Il accompagne l'entreprise dans la constitution d'un dossier d'alternance et la renseigne sur son éligibilité aux aides
- Il instruit le dossier, s'assure de la cohérence des données et de la transmission des contrats au ministère du Travail
- Il transmet le numéro de dépôt à l'employeur, l'alternant, le CFA
- Le cas échéant, il appuie l'entreprise dans la correction des erreurs

Délai de dépôt

Sous 20 jours dès réception du dossier complet



3 – Les services du ministère du Travail

- Ils contrôlent l'éligibilité de l'aide
- Ils transmettent les informations des contrats éligibles à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour mise en place du paiement de l'aide.

A savoir

Le numéro de dépôt est aussi appelé numéro DECA



4 - L'ASP

Elle verse mensuellement l'aide à l'employeur en avance de la rémunération et vérifie ensuite la présence du salarié dans les effectifs :

- sur la base de la déclaration sociale nominative (DSN) pour les apprentis,
- Elle renseigne l'entreprise sur les aides auxquelles elle est éligible
- Elle instruit les demandes avec la vérification de la cohérence des champs avec les différentes bases à sa disposition (INSEE, DSN, SYLAE)
- Pour les entreprises de 250 salariés et plus, elle s'assure de la réception du formulaire d'engagement transmis par l'entreprise, et procède aux contrôles en fin de parcours

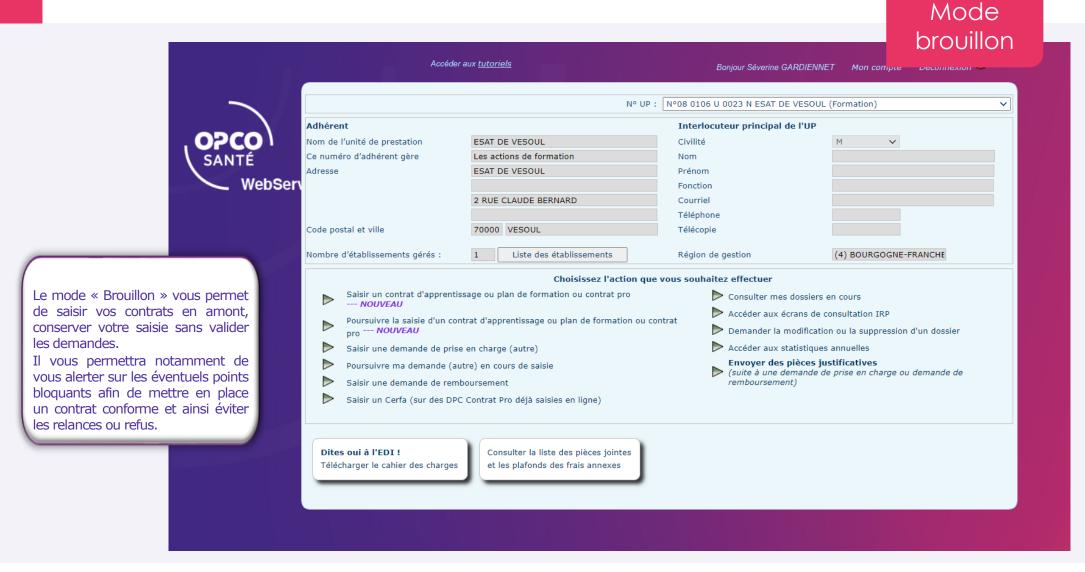
L'employeur doit penser à :

- Renseigner ses coordonnées bancaires dans SYLAE
- Transmettre chaque mois la DSN de l'apprenti aux organismes sociaux (Urssaf, MSA, CPAM etc)
- Consulter ses mails (et s'assurer que le mail de son établissement renseigné dans le CERFA est bien valide).



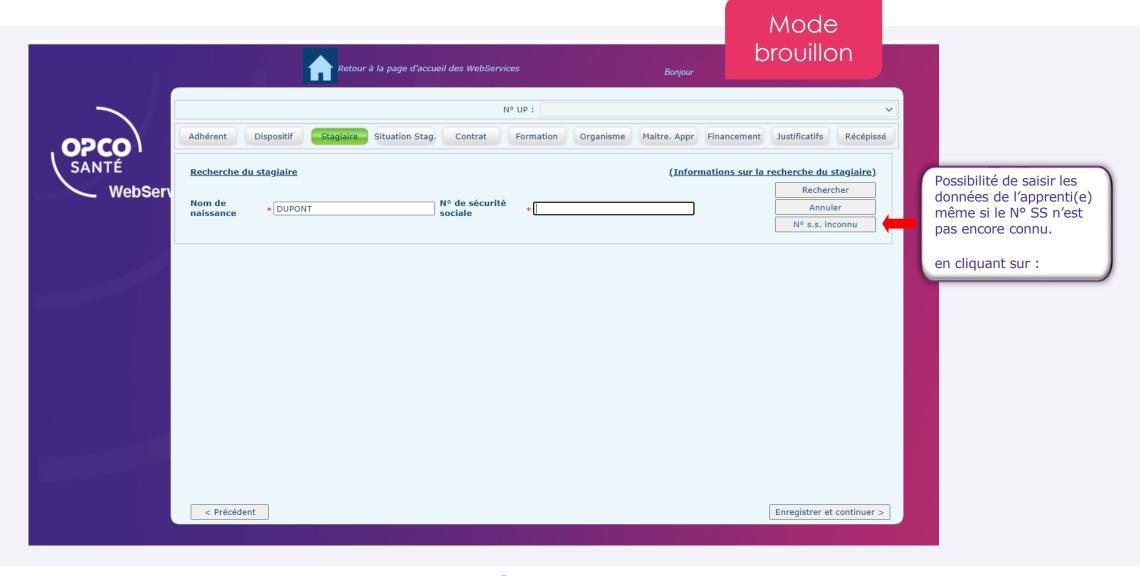
(02) FONCTIONNALITÉS DES WEBSERVICES

SÉLECTION DE L'ACTION SOUHAITÉE





RECHERCHE « APPRENTI(E) »





ÉLÉMENTS DU CONTRAT ET RÉMUNÉRATION

	Retour à la page d'accueil des WebServices Bonjour Déconn	nexion 🔯
	N° UP :	
.0200	Adhérent Dispositif Stagiaire Situation Stag. Contrat Formation Organisme Maitre. Appr Financement Justificatifs	Récépissé
SANTÉ Web S ervices	L'employeur doit attester d'avoir les PJ nécessaires à l'enregistrement du contrat Type de contrat ou d'avenant * 11 - Premier contrat d'apprentissage de l'apprenti	
Webservices	Type employeur () * 15 - Association V	
	Employeur spécifique * 0 - Aucun de ces cas Travail sur machine dangereuse ou	
	Type de dérogation (2) Date de début d'exécution (2) * 15/01/2024 Conclusion (2) * 15/01/2024 Conclusion (2) * 15/01/2024	
	Date de début d'exécution	
	Date de début de formation	
À SAVOIR: tout mois entamé est à comptabiliser.	pratique chez l'employeur () * 22/01/2024	
	Durée hebdomadaire de travail * 35 heures minutes Effectif total salariés ? • • • • • • • • • • • • • • • • • •	1547
Exemple : pour une période du 01/09/2023 au 01/09/2024, il faut	9999 - Aucun	
compter13 mois.	Rémunération ?	
	L'auto-remplissage proposé est modifiable et valable pour le premier contrat de l'apprenti, non reconnu travailleur handicapé et pour un cy de formation en apprentissage.	cle comple
	1ère année du 15/01/2024 au 19/08/2024 53 % du SMIC v du 20/08/2024 au 14/01/2025 100 % du SM	IIC 🗸
	2ème année du 15/01/2025 au 25/04/2025 100 % du SMIC v du au	~
Auto-remplissage de la	3ème année du au % du v du au % du % du	~
rémunération en fonction de	4ème année du au % du du au au % du % du	~
la convention collective	Salaire brut mensuel à l'embauche y 936.47 Avantages en nature Nourriture 0.00 €/repas Logement €/mois Autres	€
sélectionnée.	L'employeur atteste avoir les PJ nécessaires à l'enregistrement du contrat *	
	< Précédent Générer le CERFA Enregistrer et	continuer >



ORGANISME DE FORMATION

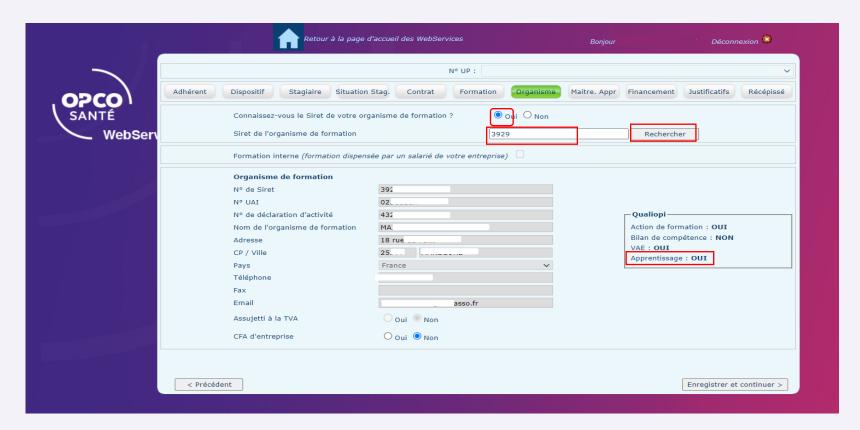
Fonction « Recherche »

Vous disposez du N° de SIRET de l'organisme de formation : interrogez notre base de données.

Mode brouillon

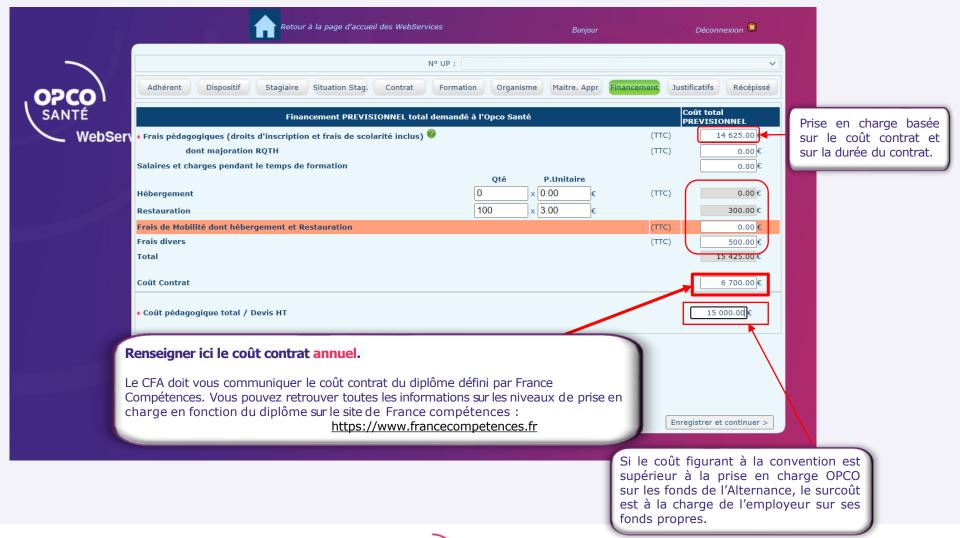
Création du prestataire

Si celui-ci ne figure pas dans notre base de données : créez ses coordonnées





FINANCEMENT DEMANDÉ





DÉPÔT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES



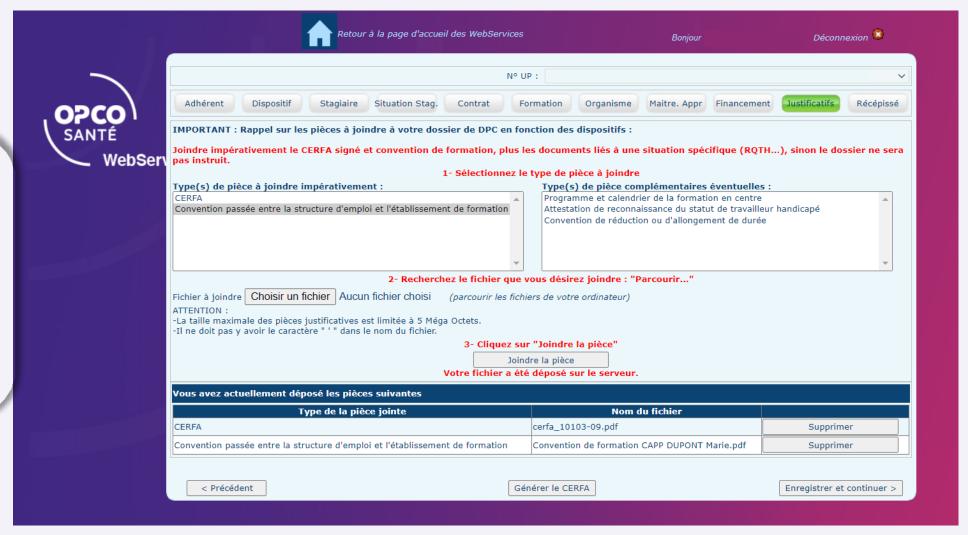
Veillez à ce que l'ensemble des documents soient signés



Vous arrivez en fin de saisie...

A ce stade il vous est possible de générer le Cerfa **finalisé**, de le faire signer par toutes les parties avant de le déposer sur l'interface.

Assurez-vous de joindre l'ensemble des documents nécessaires, dûment signés et ainsi éviter les relances ou refus.





(03) COMPLÉTUDE DU CERFA

VOLET EMPLOYEUR

L'EMPLOYEUR employeur	privé	employeur « public »*
Nom et prénom ou dénomination :	N°SIR	ET de l'établissement d'exécution du contrat :
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat : N° : Voie :		'employeur : yeur spécifique :
Complément :	Code a	activité de l'entreprise (NAF) :
Code postal : Commune :	Effecti	total salariés de l'entreprise : Indiquer l'effectif de l'entreprise (Siren) et non celui de l'établ d'exécution du contrat (siret
Téléphone :	Code I	DCC de la convention collective applicable :
Courriel:		IDCC Applicable et non l'appliqué
<u>@</u>		
*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprer	nti au régime s	spécifique d'assurance chômage :



VOLET APPRENTI(E)

26.07.24



L'APPRENTI(E)					
Nom de naissance de l'apprenti(e) :					
Nom d'usage :					
Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil :					
NIR de l'apprenti(e) := n° sécu sociale	Date de naissance :				
Adresse de l'apprenti(e) :	Sexe : ☐ M ☐ F				
N° Voie :	Département de naissance :				
Complément :	Commune de naissance :				
Code postal :					
Commune :	Nationalité : Régime social : 2 (URSSAF) Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut				
Téléphone :					
Courriel:	niveau : oui non Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur				
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non	handicapé : Oui non				
émancipé) Nom de naissance et prénom :	Situation avant ce contrat :				
Nom de naissance et prenom .	Dernier diplôme ou titre préparé :				
Adresse du représentant légal :	Dernière classe / année suivie :				
N° Voie :	Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :				
Complément :					
Code postal :	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :				
Commune :	Déclare avoir un projet de création ou de reprise				
Courriel:	d'entreprise : Oui non				
@					

EXTRAIT DE LA NOTICE CERFA

Situation avant contrat:

- 1 Scolaire
- 2 Prépa apprentissage
- 3 Etudiant
- 4 Contrat d'apprentissage
- 5 Contrat de professionnalisation
- 6 Contrat aidé
- 7 En formation au CFA sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, avant conclusion d'un contrat d'apprentissage (L6222-12-1 du code du travail)
- 8 En formation, au CFA sans contrat sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, à la suite d'une rupture d'un précédent contrat (5° de L6231-2 du code du travail)
- 9 Autres situations sous statut de stagiaire de la formation professionnelle
- 10 Salarié
- 11 Personne à la recherche d'un emploi (inscrite ou non à Pôle Emploi)
- 12 Inactif

Service-public.fr Démarches et outils > établir un contrat

Definiere année ou classe suivie par l'apprenu

- 01 l'apprenti a suivi la dernière année du cycle de formation et a obtenu le diplôme ou titre
- 11 l'apprenti a suivi la 1ère année du cycle et l'a validée (examens réussis mais année non diplômante)
- 12 l'apprenti a suivi la 1ère année du cycle mais ne l'a pas validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)
- 21 l'apprenti a suivi la 2è année du cycle et l'a validée (examens réussis mais année non diplômante)
- 22 l'apprenti a suivi la 2è année du cycle mais ne l'a pas validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)
- 31 l'apprenti a suivi la 3è année du cycle et l'a validée (examens réussis mais année non diplômante, cycle adaptés)
- 32 l'apprenti a suivi la 3è année du cycle mais ne l'a pas validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)
- 40 l'apprenti a achevé le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (collège)
- 41 l'apprenti a interrompu ses études en classe de 3è
- 42 l'apprenti a interrompu ses études en classe de 4è

Diplômes et titres de l'apprenti

Diplôme ou titre de niveau bac +5 et plus

- 80 Doctorat
- 71 Master professionnel/DESS
- 72 Master recherche/DEA
- 73 Master indifférencié
- 74 Diplôme d'ingénieur, diplôme d'école de commerce
- 79 Autre diplôme ou titre de niveau bac+5 ou plus

Diplôme ou titre de niveau bac +3 et 4

- 61 lère année de Master
- 62 Licence professionnelle
- 63 Licence générale
- 64 Bachelor Universitaire de technologie BUT
- 69 Autre diplôme ou titre de niveau bac +3 ou 4

Diplôme ou titre de niveau bac +2

- 54 Brevet de Technicien Supérieur
- 55 Diplôme Universitaire de technologie
- 58 Autre diplôme ou titre de niveau bac+2

Diplôme ou titre de niveau bac

- 41 Baccalauréat professionnel
- 42 Baccalauréat général
- 43 Baccalauréat technologique
- 49 Autre diplôme ou titre de niveau bac

Diplôme ou titre de niveau CAP/BEP

- 33 CAP
- 34 BEP
- 35 Mention complémentaire
- 38 Autre diplôme ou titre de niveau CAP/BEP

Aucun diplôme ni titre

- 25 Diplôme national du Brevet
- 26 Certificat de formation générale
- 13 Aucun diplôme ni titre professionnel



26.07.24 OPCO 1

CHLOÉ :
FORMATION ANTÉRIEURE : BAC GÉNÉRAL

Situation avant ce contrat : 01

Dernier diplôme ou titre préparé : 42

Dernière classe / année suivie : 01

Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :

BAC GENERAL

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : 42

Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : □ oui □ non



CAS « COMPLEXE » N°2

SAMUEL:

AVANT L'EMBAUCHE, IL ÉTAIT SALARIÉ DANS UNE AUTRE ENTREPRISE, IL A DÉMISSIONNÉ POUR FAIRE SON APPRENTISSAGE AS

FORMATION ANTÉRIEURE : BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL

DERNIER DIPLÔME OBTENU : BAC PROFESSIONNEL

Situation avant ce contrat: 10

Dernier diplôme ou titre préparé : 54

Dernière classe / année suivie : 22

Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :

BTS Services et Prestations sociales

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : 41



CAS « COMPLEXE » N°3

```
JADE :
ELLE ÉTAIT EN MASTER SUR SA PREMIERE ANNÉE DE FORMATION.
ELLE POURSUIT EN MASTER 2

DERNIER DIPLÔME OBTENU : FORMATION BACHELOR (NIVEAU 6 / BAC + 3)
```

Situation avant ce contrat : 3
Dernier diplôme ou titre préparé : 71
Dernière classe / année suivie : 11
Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :
Master RH
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : 69
Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : oui non



VOLET MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE					
Maître d'apprentissage n°1 Nom de naissance :	Maître d'apprentissage n°2 Nom de naissance :				
Prénom :	Prénom :				
Date de naissance :	Date de naissance :				
Courriel: @	Courriel: @				
Emploi occupé :	Emploi occupé :				
	Nous préconisons de nommer un second maître d'apprentissage afin de ne pas avoir recours en un avenant si changement du MA 1				
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :				
Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu : L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentiss	Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu : age répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.				



RÔLE DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Peut aussi être le chef d'entreprise

Les présidents et viceprésidents, ayant de fait le
statut
d'employeur, peuvent être
désignés tuteur sous réserve
qu'aucun autre salarié ne
puisse assurer cette
fonction dès lors qu'ils
remplissent les conditions
de qualification et

Le maitre
d'apprentissage
assure la formation
pratique de
l'apprenti et
l'accompagne vers
la diplomation

Avoir un diplôme
du même domaine
que celui visé par
l'apprenti et au
moins une année
d'expérience

Avoir **2 années d'expérience** dans
le domaine de
compétences visé
par l'apprenti

2 apprentis + 1 apprenant en prolongation suite échec à examen Le tuteur devra être formé en amont ou pendant la réalisation du contrat. Lorsque la formation est réalisée au cours du contrat, elle doit avoir lieu dans le premier trimestre de la durée du contrat.



VOLET CONTRAT

LE CONTRAT						
Type de contrat ou d'avenant :		Type de déroga	ation : à renseig	gner si une dérogation		
	existe pour ce contrat					
Numéro du contrat précédent ou d	lu contrat sur lequel po	orte l'avenant :				
Date de conclusion :	Date de début d'exéc	cution du	Date de début de	formation pratique		
(Date de signatures du présent contrat)	contrat :		chez l'employeur			
	= date de début de r	émunération				
Si avenant, date d'effet :		Durée hebdoma		postérieure de plus de 3 mois à cution du contrat.		
Date de fin du contrat ou de la pé	Date de fin du contrat ou de la période heures minutes					
d'apprentissage :						
Travail sur machines dangereuses	s ou exposition à des r	isques particulie	rs : oui l	non		
Rémunération	Rémunération * Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)					
1 ^{re} année, du au	· % du	* · du	ź ii au	: % du *		
2ème année, du au	La rémunération est à remplir e non de l'année de formation. L			: % du *		
3ème année, du au	correspondre aux dates de dél contrat portera sur 12 mois ma		année d'exécution du	: % du *		
4èmeannée, du au	. 70 du	, au	au	: % du *		
Salaire brut mensuel à l'embauche : Caisse de retraite complémentaire :						
[
Avantages en nature, le cas échéant	: Nourriture :	€ / repas Logen	nent: ,	€ / mois Autre :		



FOCUS: STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'APPRENTI(E)

Date de naissance

Département de naissance

Régime social :

Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut

Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur

Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé

Déclare avoir un projet de création ou de reprise

non

Commune de naissance :

Sexe : M F

niveau : oui

handicapé : oui

d'entreprise : oui

Situation avant ce contrat

Dernier diplôme ou titre préparé

Dernière classe / année suivie :

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Nom de naissance de l'apprenti(e)

Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil

Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non

Nom d'usage

Complément

Code postal Commune :

Téléphone

Courriel:

NIR de l'apprenti(e) :

Adresse de l'apprenti(e) :

Nom de naissance et prénom :

Voie

Complément : Code postal :

Commune

Courriel:

Adresse du représentant légal :

Voie

						-C	ode /	
			LE CC	NTRAT				
Type de contrat ou	d'avenant :			Type de déro existe pour ce co	•	nseigner si u	ne dérogatio	n
Numéro du contrat	précédent ou du co	ontrat su	r lequel p	orte l'avenant :				
	n∶ ← Da		but d'exé	cution du	Date de débu		tion pratiqu	ue
(Date de signatures du	présent contrat) cor	itrat :			chez l'employ	eur:		
Si avenant, date d'	effet :			Durée hebdor	nadaire du trava	il:		
Date de fin du con d'apprentissage :	trat ou de la période			heures	minutes			
Travail sur machin	es dangereuses ou	exposition	on à des	risques particul	iers : oui	non		
Rémunération				* Indiquer SMIC	ou SMC (salaire mir	nimum convei	ntionnel)	
1 ^{re} année, du	au		% du	* ; du	au		% du	*
2ème année, du	au		% du	* ; du	au		% du	*
3ème année, du	au		% du	* ; du	au		% du	*
4è∞année, du	au		% du	* ; du	au		% du	*
Salaire brut mens	uel à l'embauche			Caisse de retra	ite complémentair	e :		

€ / repas Logement :

€ / mois Autre :

A compter de 16 ans l'inscription du jeune sans contrat au CFA lui confère le statut de stagiaire de la formation professionnelle, sans rémunération, mais avec une protection sociale financée par l'Etat. La période de formation est rétroactivement financée par l'OPCO de l'employeur si le candidat signe un contrat durant les **3 mois suivant son arrivée** en formation.

Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture :

VOLET FORMATION

L	A FORMATION
CFA d'entreprise : oui non Dénomination du CFA responsable :	Diplôme ou titre visé par l'apprenti : Intitulé précis :
N° UAI du CFA :	Code du diplôme :
N° SIRET CFA :	Code RNCP :
Adresse du CFA responsable :	Organisation de la formation en CFA :
N° Voie:	Date de début de formation en CFA :
Complément :	
Code postal :	Date prévue de fin des épreuves ou examens :
•	
Commune :	Durée de la formation : heures
Si le CFA responsable est le lieu de formation principal cochez la case ci-contre	Lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable : Dénomination du lieu de formation principal :
	N° UAI :
Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :	N° SIRET :
	Adresse du lieu de formation principal :
	N° Voie :
	Complément :
Impérativement signé par le CFA	Code postal :
	Commune :
L'employeur atteste disposer de l'ensemble des piè	ces justificatives nécessaires au dépôt du contrat
Fait à :	Signature du représentant légal
	de l'apprenti(e) de l'apprenti(e) mineur(e)



(04) FOCUS RÉMUNÉRATION

ONGLET CONVENTION : LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

Taux légaux :

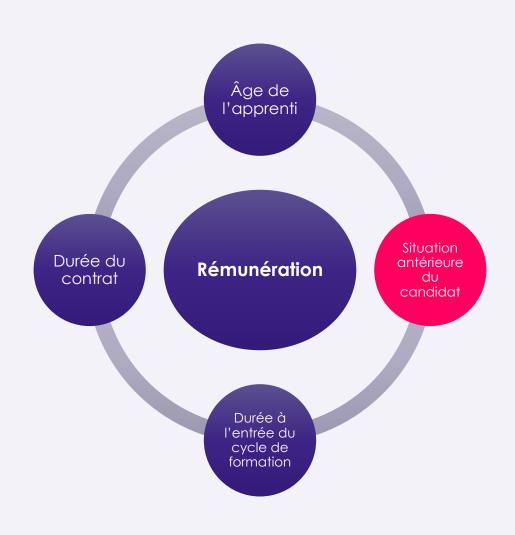
	Jeunes de 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	De 26 ans et +
1 ^{re} année d'exécution du contrat	27% du salaire minimum de croissance	43%	53%*	100%
2º année	39%	51%	61%*	100%
3º année	55%	67%	78%*	

SSSMS:

	Jeunes de 16 à 17 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 25 ans	De 26 ans et +
1 ^{re} année d'exécution du contrat	35% du salaire minimum de croissance	50%	65% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 65% du SMIC	100 % du SMIC
2º année	45%	60%	75% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 75% du SMIC	ou s'il est supérieur, 100 % du salaire minimum conventionnel
3º année	55%	70%	85% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 85% du SMIC	de l'emploi occupé



LES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE POUR DÉTERMINER LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI







RÉMUNÉRATION LICENCE PROFESSIONNELLE/LICENCE GÉNÉRALE/BACHELOR

- Licence Professionnelle = démarrage en 2^e année de rémunération.
- Licence Générale = La licence générale est d'une durée habituelle de trois ans.
 Une entrée en apprentissage lors de la troisième et dernière année conduisant à une rémunération de 3ème année.
- Bachelor = Il faut examiner les situations au regard du titre ou diplôme auquel est associé le diplôme visé et décider ensuite en fonction de la durée du cycle de formation dudit titre ou diplôme.





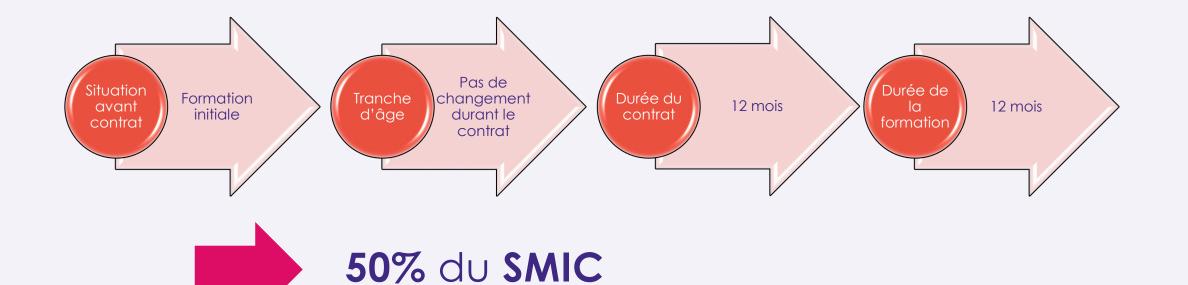
CHLOÉ – APPRENTIE NÉE LE 07/09/2004 18 ANS 11 MOIS 15 JOURS À LA DATE D'EMBAUCHE EN FORMATION INITIALE AVANT CE CAPP.

FORMATION: T. PRO AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS (NIVEAU 3 = NIVEAU CAP / BEP)

CONTRAT: 21/08/2023 AU 20/08/2024 - FORMATION SUR 12 MOIS

- Quel est son taux de rémunération à l'embauche ?
- Let durant son année de formation en apprentissage ?





	Jeunes de 16 à 17 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 25 ans	De 26 ans et +
1 ^{re} année d'exécution du contrat	35% du salaire minimum de croissance	50%	65% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 65% du SMIC	100 % du SMIC
2º année	45%	60%	75% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 75% du SMIC	ou s'il est supérieur, 100 % du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé
3º année	55%	70%	85% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 85% du SMIC	че гетпріої оссоре



SAMUEL - APPRENTI NÉ LE 20/08/98

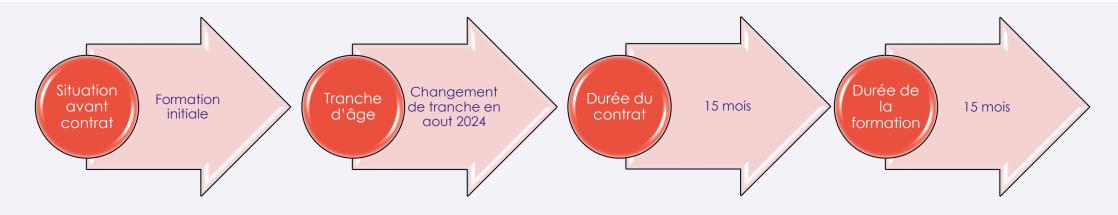
25 ANS 04 MOIS ET 27 JOURS À LA DATE D'EMBAUCHE AVANT L'EMBAUCHE, IL ÉTAIT SALARIÉ DANS UNE AUTRE ENTREPRISE, IL A DÉMISSIONNÉ POUR FAIRE SON APPRENTISSAGE AS

FORMATION DEAS (NIVEAU 4 - NIVEAU BAC)

CONTRAT: 15/01/24 AU 25/04/25 - FORMATION SUR 15 MOIS

- Quel est son taux de rémunération à l'embauche ?
- Est-ce que sa rémunération va évoluer durant son contrat d'apprentissage ?







100% du SMIC le mois suivant son anniversaire, septembre 2024



	Jeunes de 16 à 17 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 25 ans	De 26 ans et +
1™ année d'exécution du contrat	35% du salaire minimum de croissance	50%	65% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 65% du SMIC	100 % du SMIC
2º année	45%	60%	75% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 75% du SMIC	ou s'il est supérieur, 100 % du salaire minimum conventionnel
3º année	55%	70%	85% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 85% du SMIC	de l'emploi occupé



ÉLÉMENTS DU CONTRAT ET RÉMUNÉRATION

	Retour à la page d'accueil des WebServices Bonj	jour Déconnexion 🔽			
	N° UP: ✓				
. 0250	Adhérent Dispositif Stagiaire Situation Stag. Contrat Formation Organisme Maitre. Appr	Financement Justificatifs Récépissé			
SANTÉ WebServices	Type de contrat ou d'avenant * 11 - Premier contrat d'apprentissage de l'apprenti Type employeur * 15 - Association				
	Employeur spécifique * 0 - Aucun de ces cas Type de dérogation Travail sur machine				
	Date de fin d'exécution * 25/04/2025	iques particuliers (7			
	Date de début de formation pratique chez l'employeur * 22/01/2024				
	Durée (du contrat ou de la période d'apprentissage) Durée hebdomadaire de travail 35 heures minutes Caisse de retraite of minutes				
	Convention collective applicable * 0029 - Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif (FEHAP, conv				
	L'auto-remplissage proposé est modifiable et valable pour le premier contrat de l'apprenti, non reconnu travailleur handicapé et pour un cycle complet de formation en apprentissage.				
	1ère année du 15/01/2024 au 19/08/2024 65 du SMIC du 20/08/2024 au 14/01/ 2ème année du 15/01/2025 au 25/04/2025 100 du SMIC du du smic au au	% du 🔻			
	3ème année du au au 4ème année du 4ème année du 4ème année du 4ème année du 4ème au 4ème année du 4ème année du 4ème au 4ème année du 4ème année du 4ème année du 4ème année du 4ème au 4ème année du 4ème année	% du 🗸			
	Salaire brut mensuel à l'embauche Avantages en nature Nourriture Nourritur	mois Autres €			
	< Précédent Générer le CERFA	Enregistrer et continuer >			
	Mentions légales Informations données personnelles Conditions générales d'utilisation Conditi	ons générales de gestion			



CAS « COMPLEXE » N°3

JADE - APPRENTIE NÉE LE 11/11/1999

22 ANS 09 MOIS ET 19 JOURS À LA DATE D'EMBAUCHE ELLE ÉTAIT EN LICENCE PROFESSIONNELLE PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

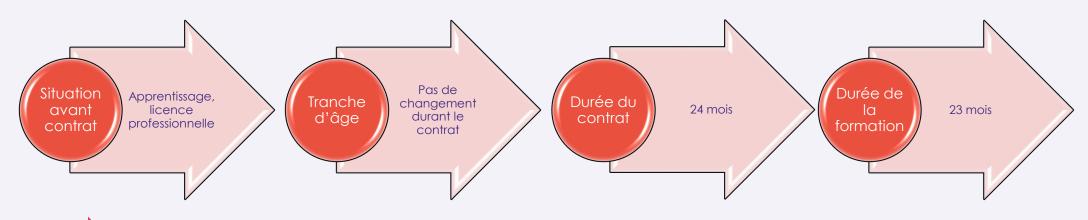
FORMATION MASTER MANAGEMENT PUBLIC (NIVEAU 7 / BAC + 5)

CONTRAT: 29/08/2022 AU 27/08/2024 - MASTER EN 2 ANS

- Quel est son taux de rémunération à l'embauche ?
- Et durant les 2 années de Master ?



CAS « COMPLEXE » N°3







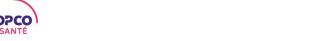
	Jeunes de 16 à 17 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 25 ans	De 26 ans et +
1 ^{re} année d'exécution du contrat	35% du salaire minimum de croissance	50%	65% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 65% du SMIC	100 % du SMIC ou s'il est supérieur, 100 % du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé
2º année	45%	60%	75% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 75% du SMIC	
3º année	55%	70%	85% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 85% du SMIC	



(05) LA VIE DU CONTRAT

VOLET CONTRAT: AVENANTS

LE CONTRAT							
Type de contrat ou d'avenant	:	Т	Type de dérog	gation : à rens	eigner si une	dérogation	
existe pour ce contrat							
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :							
Date de conclusion :	Date de déb	out d'exécut	tion du	Date de début d	de formatio	n pratique	
(Date de signatures du présent con	^{trat)} contrat :	contrat :		chez l'employeu	chez l'employeur :		
Si avenant, date d'effet :		D	–)urée hebdom	nadaire du travail :			
Date de fin du contrat ou de l	Date de fin du contrat ou de la période heures minutes						
d'apprentissage :							
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non							
Rémunération * Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)						onnel)	
1re année, du au		% du	* ; du	au		% du *	
2ème année, du au		% du	* ; du	au		% du *	
3ème année, du au		% du	* ; du	au	:	% du *	
4èmeannée, du au		% du	* ; du	au		% du *	
Salaire brut mensuel à l'embauche : Caisse de retraite complémentaire :							
[
Avantages en nature, le cas éch	éant : Nourriture :	,	€/repas Loge	ement:	€ / mois	Autre :	



VOLET CONTRAT: AVENANTS

Avenant: modification des conditions du contrat

31 Modification de la situation juridique de l'employeur 37 Modification du lieu d'exécution du contrat

« 31 » = changement de SIREN. Si Fusion d'un établissement venant d'un autre OPCO = « 31 » = saisie d'une nouvelle

DPC à la date d'effet de la fusion.

« 37 » = changement de SIRET

Important pour l'aide exceptionnelle

33 Prolongation du contrat suite à un échec à l'examen de l'apprenti

Redoublement impossible dans le cadre du contrat d'apprentissage.

35 Diplôme supplémentaire préparé par l'apprenti dans le cadre de l'article L. 6222-22-1 du code du travail

L. 6222-22-1 : Dans le cadre d'une préparation à un baccalauréat professionnel, l'apprenti(e) peut, à sa demande ou à celle de son employeur, au terme de la première année du contrat, poursuivre sa formation en vue d'obtenir un CAP.

Pour les autres cas de changement de diplôme qui entraîne le changement de code RNCP, il convient de rompre le contrat pour en faire un nouveau.

36 Autres changements : changement de maître d'apprentissage, de durée de travail hebdomadaire, réduction de durée, etc.

En cas de changement de CFA, il est nécessaire de saisir une nouvelle DPC avec un type contrat « 36 ».



RUPTURES

PROPOSITION FORMULAIRE DE RESILIATION DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Exemple de document à compléter et à renvoyer accompagné des justificatifs afférents à OPCO Santé*

*Il est autorisé la transmission de votre propre support de résiliation. Dans ce cas, il faut impérativement indiquer si l'ex-apprenti(e) poursuit sa formation en CFA sans employeur.

	Le contrat d'apprentissage
Date de début de contrat	Cliquez ici pour entrer une date.
Date de fin de contrat	Cliquez ici pour entrer une date.
Enregistré le	Cliquez ici pour entrer une date.
Sous le numéro	Cliquez ici pour taper du texte.
	L'employeur
Entreprise	Cliquez ici pour taper du texte.
Adresse	Cliquez ici pour taper du texte.
Téléphone	Cliquez ici pour taper du texte.
N° SIRET	Cliquez ici pour taper du texte.
	L'apprenti
Prénom et Nom	Cliquez ici pour taper du texte.
Date de naissance	Cliquez ici pour entrer une date.
Adresse	Cliquez ici pour taper du texte.
Téléphone	Cliquez ici pour taper du texte.
Titre ou Diplôme préparé	Cliquez ici pour taper du texte.
	Le représentant légal de l'apprenti mineur
Prénom et Nom	Cliquez ici pour taper du texte.
Adresse	Cliquez ici pour taper du texte.
Téléphone	Cliquez ici pour taper du texte.

Cocher obligatoirement la case correspondant au motif de la rupture

- □ Rupture unilatérale de l'employeur ou de l'apprenti pendant les 45 premiers jours en emploi, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectué par l'apprenti (art. L.6222-18, al.1)
- ☐ Rupture d'un commun accord entre l'apprenti et l'employeur (art. L.6222-18, al.2)
- ☐ Rupture en cas de force majeure (la rupture prend la forme d'un licenciement, art. L.6222-18, al.3)
- □ Rupture en cas de faute grave de l'apprenti (la rupture prend la forme d'un licenciement, art. L.6222-18, al.3)
- □ Rupture en cas d'inaptitude de l'apprenti constatée par le médecin du travail (la rupture prend la forme d'un licenciement, art. L.6222-18, al.3)
- □ Rupture en cas de décès de l'employeur maître d'apprentissage dans le cadre d'une entreprise unipersonnelle (la rupture prend la forme d'un licenciement, art. L.6222-18, al.3)
- □ Rupture à l'initiative de l'apprenti après respect d'un préavis et sollicitation préalable du médiateur consulaire (art. L.6222-18, al.4)
- ☐ Rupture en cas de liquidation judiciaire de l'employeur sans maintien de l'activité (art. L.6222-18, al.5)
- ☐ Rupture en cas d'exclusion définitive de l'apprenti par le CFA (art. L.6222-18-1)
- □ Rupture en cas d'obtention du diplôme ou du titre de l'enseignement technologique préparé par l'apprenti (fin du contrat à l'initiative de l'apprenti après information de l'employeur, art. L.6222-19)
- □ Rupture par décision administrative du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle consécutive au risque sérieux d'atteinte à la santé ou à l'intégrité physique ou morale de l'apprenti (art. L.6222-24 et L.6222-25)

L'apprenti poursuit-il sa formation en CFA après la rupture de son contrat d'apprentissage

□ OUI □ NON

Date d'effet de la rupture :

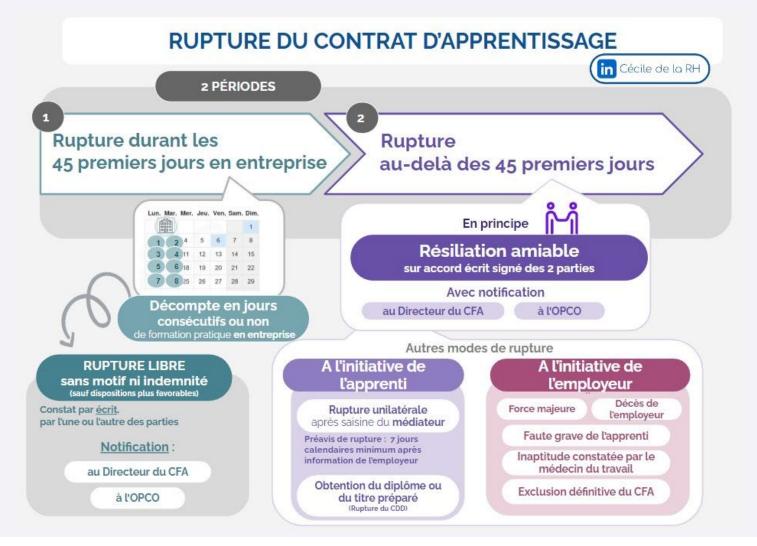
Fait à : Cliquez ici pour taper du texte.

Le : Cliquez ici pour taper du texte.

L'employeur : L'apprenti : Le représentant légal :



RUPTURES





LIENS UTILES

- CERFA et notice contrat d'apprentissage : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1319
- Précis de l'apprentissage DGEFP et Vademecum CFA : https://www.cfadock.fr/Home/Documents
- Aide exceptionnelle et guide pratique à destination des employeurs : https://www.asp-public.fr/aides/aide-exceptionnelle-aux-employeurs-qui-recrutent-en-apprentissage
- France Compétences : rechercher une certification



L'OFFRE DE SERVICE

_ L'OP 'Comparateur

Ce simulateur vous permet de **calculer le coût** de votre futur alternant en :

- Estimant la rémunération, les coûts pédagogiques et votre éventuel reste à charge;
- Comparant le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation;

Intégrant les principales règles de financements (accords de branches, décrets, arrêtés ...).

Les résultats fournis par cette simulation

sont à titre indicatif et sans valeur contractuelle.

Pour y accéder, cliquez ici

La bonne alternance

La bonne alternance est un outil en ligne destiné à **faciliter la mise en relation** des jeunes, des centres de formation d'apprentis (CFA) et des entreprises.

Pour y accéder, cliquez <u>ici</u>



OP'COMPARATEUR

ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'OFFRE DE SERVICE

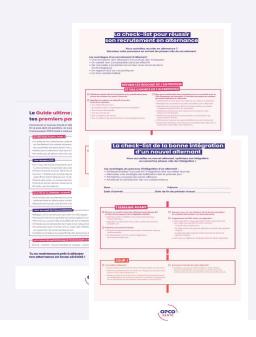
Les outils

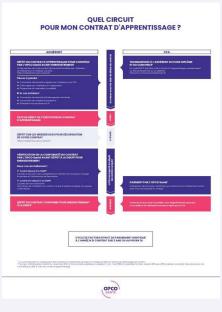
Les étapes d'un contrat d'apprentissage

Check-list recrutement

Check-list intégration

CERFA Apprentissage





Les webinaires et ateliers

Optez pour l'alternance

Réussir l'intégration

<u>Ateliers recutement - intégration</u>

Et pour encore plus d'informations, c'est par <u>ici</u>





BANQUES DES DONNÉES DE RÉMUNERATION

VALÉRIE – APPRENTIE NÉE LE 17/11/2003

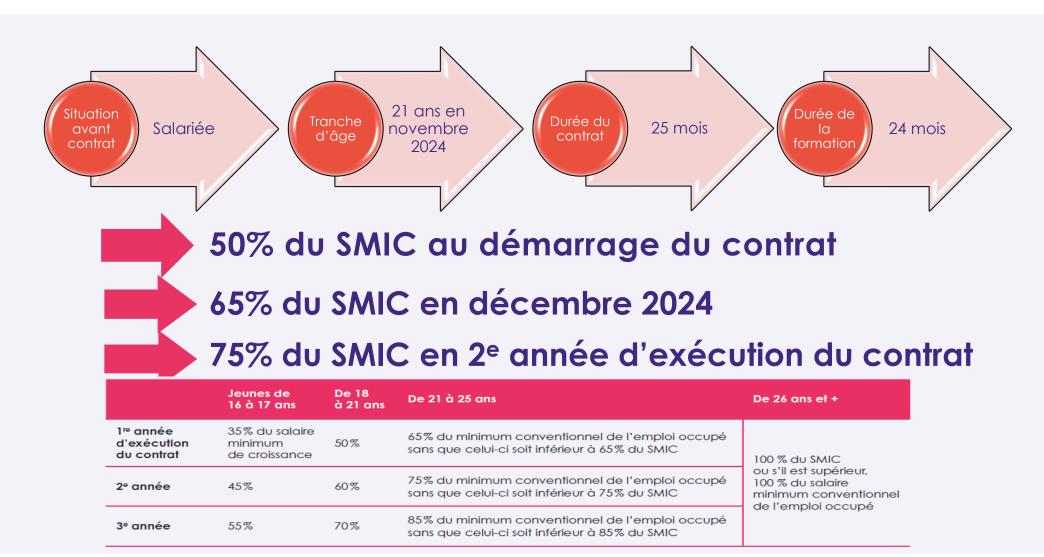
20 ANS 09 MOIS 18 JOURS À LA DATE D'EMBAUCHE ELLE ÉTAIT SALARIÉE. FORMATION INTIALE, ÉQUIVALENCE NIVEAU BAC

FORMATION BTS COMPTABILITÉ GESTION (NIVEAU 5 / BAC + 2)

CONTRAT: 03/09/2024 AU 30/09/2026 - BTS 2 ANS

- Quel est son taux de rémunération à l'embauche ?
- Est-ce que sa rémunération va évoluer durant son contrat d'apprentissage ?







CYRILLE - APPRENTI NÉ LE 17/11/2003

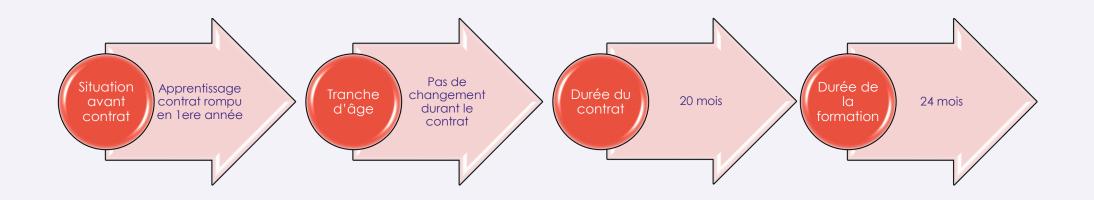
21 ANS 2 MOIS 11 JOURS À LA DATE D'EMBAUCHE IL ÉTAIT EN APPENTISSAGE POUR SON BTS COMPTABILITÉ GESTION MAIS RUPTURE DU PRÉCÉDENT CONTRAT AU 27/01/2025, NOUVEAU CONTRAT SIGNÉ LE 02/02/2025 DURANT SA PREMIERE ANNÉE DE FORMATION.

FORMATION BTS COMPTABILITÉ GESTION (NIVEAU 5 / BAC + 2)

CONTRAT: 02/02/2025 AU 30/09/2026 - BTS 2 ANS

- Quel est son taux de rémunération à l'embauche ?
- Est-ce que sa rémunération va évoluer durant son contrat d'apprentissage ?







65% du SMIC au démarrage du contrat 75% du SMIC en 2^e année d'exécution du contrat

	Jeunes de 16 à 17 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 25 ans	De 26 ans et +
1 ^{re} année d'exécution du contrat	35% du salaire minimum de croissance	50%	65% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 65% du SMIC	100 % du SMIC ou s'il est supérieur, 100 % du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé
2º année	45%	60%	75% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 75% du SMIC	
3º année	55%	70%	85% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 85% du SMIC	



FRÉDÉRIC - APPRENTI NÉ LE 22/09/2004

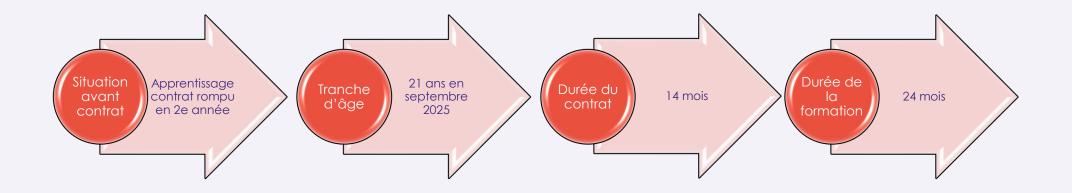
20 ANS 10 MOIS 24 JOURS À LA DATE D'EMBAUCHE IL ÉTAIT EN APPENTISSAGE POUR SON BTS COMPTABILITÉ GESTION MAIS RUPTURE DU PRÉCÉDENT CONTRAT AU 11/07/2025, NOUVEAU CONTRAT SIGNÉ LE 14/08/2025 DURANT SA DEUXIEME ANNÉE DE FORMATION.

FORMATION BTS COMPTABILITÉ GESTION (NIVEAU 5 / BAC + 2)

CONTRAT: 14/08/2025 AU 30/09/2026 - BTS 2 ANS

- Quel est son taux de rémunération à l'embauche ?
- Est-ce que sa rémunération va évoluer durant son contrat d'apprentissage ?







60% du SMIC au démarrage du contrat 75% du SMIC en octobre 2025

	Jeunes de 16 à 17 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 25 ans	De 26 ans et +
1º année d'exécution du contrat	35% du salaire minimum de croissance	50%	65% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 65% du SMIC	100 % du SMIC ou s'il est supérieur, 100 % du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé
2º année	45%	60%	75% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 75% du SMIC	
3º année	55%	70%	85% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 85% du SMIC	



MICHAEL APPRENTI NÉ LE 11/11/1999

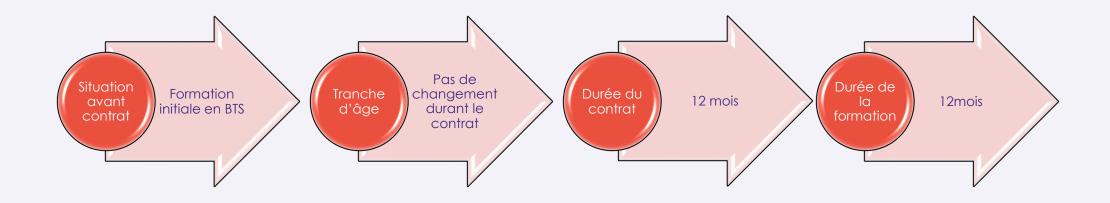
24 ANS 09 MOIS 19 JOURS À LA DATE D'EMBAUCHE IL ÉTAIT EN BTS EN FORMATION INITIALE MAINTENANCE

FORMATION BACHELOR MANAGEMENT (NIVEAU 6 / BAC + 3)

CONTRAT: 29/08/2024 AU 27/08/2025 - BACHELOR 1 AN

Quel est son taux de rémunération à l'embauche ?







65% du SMIC pour l'année du Bachelor

	Jeunes de 16 à 17 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 25 ans	De 26 ans et +	
1re année d'exécution du contrat	35% du salaire minimum de croissance	50%	65% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 65% du SMIC	100 % du SMIC	
2º année	45%	60%	75% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 75% du SMIC	ou s'il est supérieur, 100 % du salaire minimum conventionnel	
3º année	55%	70%	85% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 85% du SMIC	- de l'emploi occupé	



JULIEN APPRENTI NÉ LE 11/11/1999

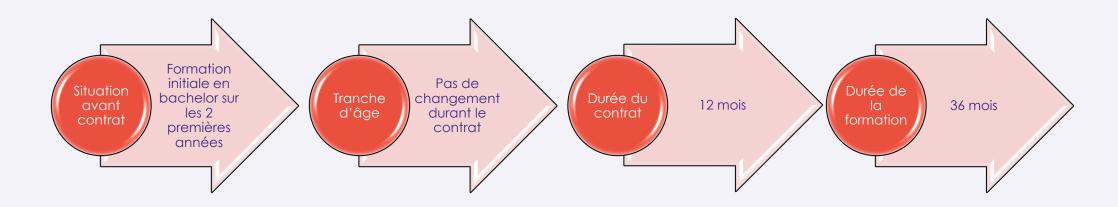
24 ANS 09 MOIS 19 JOURS À LA DATE D'EMBAUCHE IL ÉTAIT EN BACHELOR PAR LA VOIE DE L'INITIAL SUR LES 2 PREMIÈRES ANNÉES DE DIPLOMATION.

FORMATION BACHELOR (NIVEAU 6 / BAC + 3)

CONTRAT: 29/08/2024 AU 27/08/2025 - BACHELOR 1 AN

— Quel est son taux de rémunération à l'embauche ?







85% du SMIC pour l'année du Bachelor

	Jeunes de 16 à 17 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 25 ans	De 26 ans et +	
1re année d'exécution du contrat	35% du salaire minimum de croissance	50%	65% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 65% du SMIC	100 % du SMIC	
2º année	45%	60%	75% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 75% du SMIC	ou s'il est supérieur, 100 % du salaire minimum conventionnel	
3º année	55%	70%	85% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 85% du SMIC	de l'emploi occupé	



RÉMUNÉRATION ET PROLONGATION DU CONTRAT

- Echec à l'examen = le salaire minimum correspond à celui versé pendant la dernière année précédant la prolongation
- Suspension de contrat = Si le contrat du jeune a été suspendu pour des raisons indépendantes de sa volonté et que de ce fait, la durée du contrat est prolongée, le salaire dû au cours de cette prolongation est égal à celui <u>afférent</u> à la dernière année précédant l'interruption
- Salarié RQTH = Une majoration de 15 points au pourcentage réglementaire afférent à la dernière année de la durée normale du contrat.
- Sportif de haut niveau = rémunération équivalente à la dernière année du contrat.



JEAN-PIERRE APPRENTI NÉ LE 11/11/1999

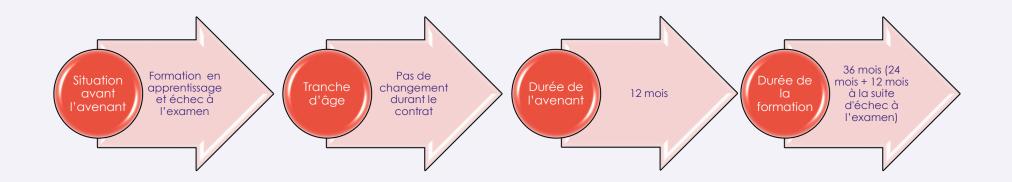
22 ANS 9 MOIS 19 JOURS À LA DATE D'EMBAUCHE IL VIENT D'AVOIR UN ÉCHEC À L'EXAMEN DE SON DE ME

FORMATION DE NIVEAU NIVEAU 5 / BAC + 2

CONTRAT INITIAL 29/08/2022 AU 27/08/2024 AVENANT CODE 33 DU 28/08/2024 AU 27/08/2025 AU MAXIMUM LE LENDEMAIN DU CONTRAT INITIAL.

Quel est son taux de rémunération à la suite de cet avenant?







75% du SMIC pour l'année du à l'avenant

	Jeunes de 16 à 17 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 25 ans	De 26 ans et +	
1 ^{re} année d'exécution du contrat	35% du salaire minimum de croissance	50%	65% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 65% du SMIC	100 % du SMIC	
2º année	45%	60%	75% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 75% du SMIC	ou s'il est supérieur, 100 % du salaire minimum conventionnel	
3º année	55%	70%	85% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 85% du SMIC	- de l'emploi occupé	



MARTINE APPRENTIE NÉE LE 22/03/2004

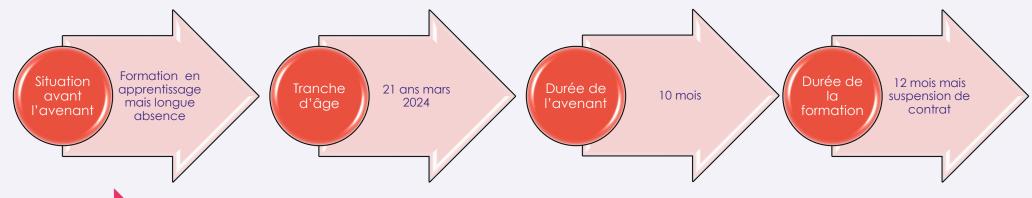
19 ANS 5 MOIS 8 JOURS À LA DATE D'EMBAUCHE ELLE PRÉPARE UN DE AS SUR 12 MOIS. POUR DES RAISONS INDÉPENDANTES DE SA VOLONTÉ, DURANT SON CONTRAT, ELLE EST ABSENTE 6 MOIS.

FORMATION DE NIVEAU NIVEAU 4 / NIVEAU BAC

CONTRAT INITIAL 29/08/2023 AU 27/08/2024 SUSPENSION DU CONTRAT DU 25/02/2024 AU 27/06/2024 AVENANT CODE 36 DU 28/08/2024 AU 27/06/2025

— Quel est son taux de rémunération à la suite de cet avenant ?







50 % du SMIC au démarrage du contrat



65 % du SMIC à la suite de l'avenant de prolongation

	Jeunes de 16 à 17 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 25 ans	De 26 ans et +
1º année d'exécution du contrat	35% du salaire minimum de croissance	50%	65% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 65% du SMIC	100 % du SMIC ou s'il est supérieur, 100 % du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé
2º année	45%	60%	75% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 75% du SMIC	
3º année	55%	70%	85% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 85% du SMIC	



MARTINE APPRENTIE NÉE LE 22/03/2004

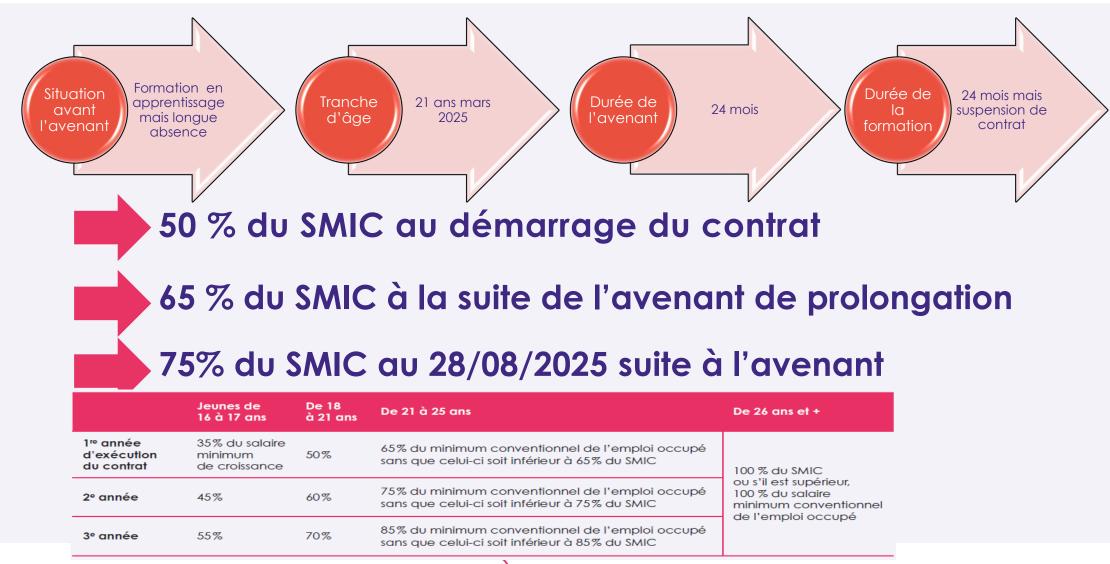
19 ANS 5 MOIS 8 JOURS À LA DATE D'EMBAUCHE ELLE PRÉPARE UN DE ME SUR 24 MOIS. POUR DES RAISONS INDÉPENDANTES DE SA VOLONTÉ, DURANT SON CONTRAT, ELLE EST ABSENTE 8 MOIS.

FORMATION DE NIVEAU NIVEAU 5 / NIVEAU BAC +2

CONTRAT INITIAL 29/08/2023 AU 27/08/2025 SUSPENSION DU CONTRAT DU 25/02/2024 AU 27/10/2024 (ABSENCE DURANT LA 1ERE ANNÉE DU CYCLE DE FORMATION) AVENANT CODE 36 DU 28/08/2024 AU 27/08/2026

Quel est son taux de rémunération à la suite de cet avenant ?







AURÉLIEN APPRENTI NÉ LE 06/08/2004, PUBLIC RQTH, 20 ANS 24 JOURS À LA DATE D'EMBAUCHE AVANT LE CONTRAT, IL VENAIT D'OBTENIR SON BAC GÉNÉRAL.

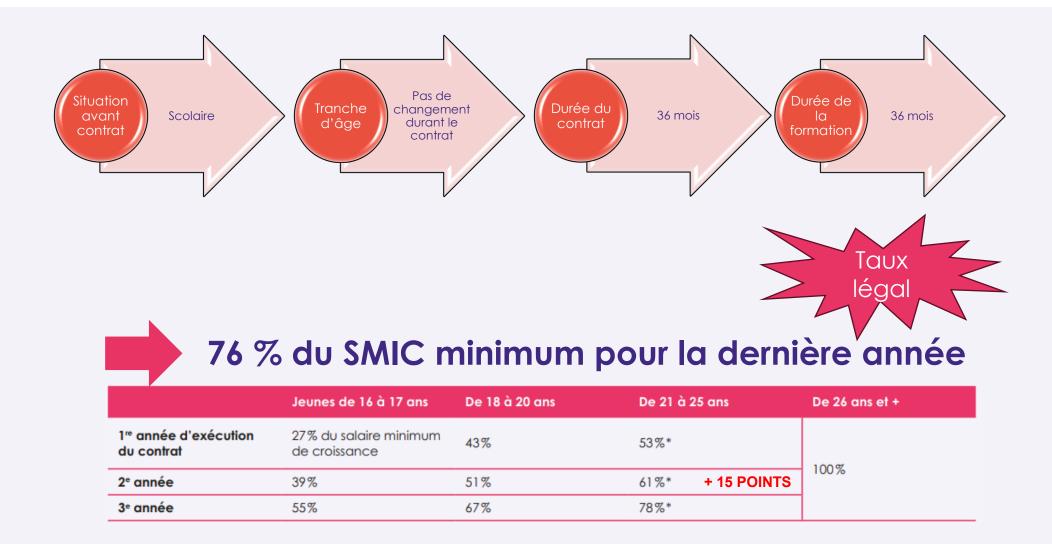
IL PRÉPARE UN DE ME SUR 36 MOIS (DURÉE DU CYCLE INITIALE DE 24 MOIS).

FORMATION DE NIVEAU NIVEAU 6/ NIVEAU BAC +3

CONTRAT 29/08/2024 AU 27/08/2027 22 ANS LORS DE SA 2E ANNÉE DE CONTRAT.

Quel est son taux de rémunération pour sa 3^e année ?







MAJORATION DE LA RÉMUNÉRATION

